

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE-VALLEE DU RAHIN
37 AVENUE DE LA GARE - 70290 CHAMPAGNEY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2017 A 17H00

L'an deux mil dix-sept, le 20 juin à 18h00, les membres composant le Comité du Syndicat se sont réunis au nouveau siège du syndicat au 19 TER Grande Rue 70290 Champagnay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard COTTA.

Etaient présents : MM. COTTA –JACQUEY – GARNIER –MILLE - PAOLI et JACOBBERGER.

Etait excusé: M.CESCHIA.

Etait absente : Mme NOUVEAU.

Membres en exercice : 8

Date de convocation : 08/06/2017

Date d'envoi des convocations : 08/06/2017

Date d'affichage : 08/06/2017

Le président remercie les personnes présentes, souhaite la bienvenue à tous les délégués et invités et ouvre la séance.

M. GARNIER a été nommé secrétaire de la séance.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La commission administrative, suite au courrier de la Préfecture de Vesoul, en date du 16/05/2017,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Bernard COTTA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2016, les finances du Syndicat, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections

	RESULTAT A LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2016
INVESTISSEMENT	261 072.75€	0€	100 030.03€	361 102.78€
FONCTIONNEMENT	-173 597.59€	0€	57 376.39€	-116 221.20€
TOTAL	87 475.16€	0€	157 406.42€	244 881.58€

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

Sur proposition du président et près en avoir délibéré le comité syndical approuve cette décision.

Résultat du vote : 5 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

Le Président, Bernard COTTA, n'a pas pris part au vote.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, et considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

- **déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

070004
TRES. CHAMPAGNEY



CEB
II-1
Exercice 2016

21200 - ST ASSAIN. HTE VALLEE RAHIN

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	700 000,00	596 000,00	1 296 000,00
Titres de recettes émis (b)	316 512,21	460 661,63	777 173,84
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	316 512,21	460 661,63	777 173,84
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	700 000,00	596 000,00	1 296 000,00
Mandats émis (f)	216 785,11	424 824,60	641 609,71
Annulations de mandats (g)	302,93	21 539,36	21 842,29
Dépenses nettes (h = f - g)	216 482,18	403 285,24	619 767,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	100 030,03	57 376,39	157 406,42
(h - d) Déficit			

Sur proposition du président et près en avoir délibéré le comité syndical approuve cette décision.

Résultat du vote : 6 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

3) PROPOSITION DE VOTE DU PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DURÉE DU CONTRAT À PARTIR DU 01/01/2018

Le Président rappelle, aux membres de l'assemblée présents, que le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif arrive à son terme au 31/12/2017, et que conformément au débat d'orientation budgétaire 2017, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ne prendra la compétence de l'assainissement collectif qu'à partir du 01/01/2020 sous la forme d'une délégation de service public.

En conséquence, le Président a été autorisé à consulter des maîtres d'œuvre pour une mission d'assistance pour la passation du nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif. La durée de ce nouveau contrat doit permettre, à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, d'avoir toutes les informations sur l'étude en cours pour la compétence globale de l'assainissement et de déterminer les modalités futures de l'exercice de cette compétence sur l'ensemble de son territoire.

Le comité syndical, sur le rapport du Président, décide à l'unanimité des membres présent, que :

- La compétence de l'assainissement sera en délégation de service public à partir du 01/01/2018,
- La durée de ce nouveau contrat de délégation de service public sera de quatre ans, soit du 01/01/2018 au 31/12/2021,
- Approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Résultat du vote : 6 voix pour ; abstention : 0 ; Contre : 0

3) QUESTIONS DIVERSES

1) PLANCHER BAS :***Les Carrières :**

Le Syndicat a reçu un courrier pour les travaux du futur lotissement dit « Les Carrières » à Plancher Bas, au vue de l'ensemble des travaux, le Président propose qu'une réunion soit organisée avec les participants suivants :

- M. Roland GERMAIN, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne,
- M. Jean-Claude LAFAY, du Cabinet d'Etudes André, maître d'œuvre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin,
- M. Xavier DELPLANQUE, Cabinet DELPLANQUE, géomètre,
- M. Luc SENGLER, Maire de Plancher Bas,
- M. John GARNIER, délégué au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin,
- M. Luc JACQUEY, délégué au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin,

Un courrier sera rédigé en ce sens. Il est déjà précisé que pour les parcelles à raccorder : 42, 47 et 186, les propriétaires doivent procéder dans ce sens :

- a- Raccordement au réseau d'eau potable : prendre rendez-vous avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne, la facture sera adressée à la commune de Plancher Bas,
- b- Raccordement au réseau d'assainissement collectif : prendre rendez-vous avec M. Christian ALEXANDRE, de l'entreprise Gaz et Eaux, la facture sera adressée à la commune de Plancher Bas.

2) PLANCHER BAS :***La fontaine Adain : raccordement du restaurant la Martina :**

La commune de Plancher Bas a annulé, pour l'année 2017, les travaux de raccordement pour ce restaurant, le projet est en attente.

*** La Chaillée :**

Concernant la participation de la commune aux travaux, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin doit terminer le marché, demander les subventions, puis calculer le montant de la participation, le montant estimé est de 62 000.00€.

Concernant la voirie : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin avait convenu d'une convention tripartite entre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Rahin, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagne et la commune de Plancher Bas pour une participation au tiers avec les travaux de l'entreprise STPI, titulaires des marchés d'eau potable et d'assainissement, estimés à 28 374.80€ HT. La commune de Plancher Bas, a décidé lors de son conseil municipal du 07/06/2017, de conclure les travaux de voirie avec l'entreprise La Colas, il est décidé, pour l'instant de ne pas donner suite à la convention tripartite, qui devient caduque, du fait du changement de matériaux d'entreprise.

3) Commune de Champagne :*** Le Beuveroux :**

Une estimation des travaux avait été demandée pour cette partie d'assainissement collectif, le coût est d'environ : 325 000.00€ HT estimé par le Cabinet d'Etudes André, la commune doit donc faire une demande par écrit, si elle souhaite faire les travaux et de déterminer l'ordre des tranches de travaux.

*** Raccordement du futur Colruyt :**

Le Département de la Haute-Saône doit rendre un rapport afin de déterminer les conditions d'implantation et de circulation pour ce commerce, le projet est en attente pour l'instant.

*** La Côte Poras :**

La commune de Champagne a prévenu par courrier que le projet est abandonné, la construction prévue ne se fera pas. Le devis signé avec l'entreprise STPI de 7 500.00€ HT n'a plus lieu d'être, le Cabinet d'études André a été averti dans ce sens.

Il n'y a pas eu d'autres informations pour les communes de Ronchamp et Plancher les Mines.

NB : pour informations : l'appel d'offres pour la délégation du service public d'assainissement a été publié dans l'Est Républicain le 03/07/2017.

Les dates d'informations et de réunion du comité sur ce point auront lieu les :

Le lundi 3 juillet 2017 : publication de l'appel d'offres dans l'Est Républicain,

Le lundi 17 juillet 2017 : réunion du comité syndical à 18h00,

Les 24-25 juillet 2017 : début des travaux de chemisage au Père André à Champagny,

Le vendredi 8 septembre 2017 (à 12h00) : dates limite de remise des propositions des candidats,

Le lundi 11 septembre 2017 à 18h00 : réunion de la commission d'ouverture des plis pour les offres reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40

Le Président,
Bernard COTTA